



12 septembre 2011

Vous y serez !

Assemblée générale annuelle

Le comité exécutif vous convie à l'assemblée générale annuelle 2011 qui se tiendra du 3 au 27 octobre prochain. Pour connaître la date et l'heure de la séance la plus près de chez vous, consultez le [calendrier](#). L'ordre du jour et la documentation vous seront envoyés par la poste dans les prochains jours. Seuls les membres du Syndicat peuvent assister et voter à l'assemblée générale annuelle.

Élection d'un syndic

Le SSPHQ sollicite ses membres afin de trouver un syndic provincial. Les syndics, au nombre de trois, sont élus par l'assemblée générale. Cette année, un poste est à combler pour un mandat de trois ans.

Les candidats intéressés doivent postuler par écrit auprès de la secrétaire générale au secgen@ssphq.org, et ce, au plus tard le 16 septembre à 17 h. Pour être éligible, vous devez être **un membre du Syndicat** et **ne pas être un élu** de la structure syndicale.

Mandat

Les syndics ont pour mandat la vérification des livres, des comptes et du respect des règles au nom des membres. Un rapport annuel écrit est soumis dans un premier temps au Comité exécutif du syndicat et, par la suite, à l'assemblée générale annuelle, c'est-à-dire aux membres, puis au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Ce rapport fait entre autres état des recommandations et/ou préoccupations des syndics à l'égard de la gestion des finances. Pour le détail, voir l'article 20 de nos statuts.

Candidature

Votre candidature doit être accompagnée d'un texte exposant vos motivations, votre historique de travail, et tout autre renseignement que vous jugerez utile. D'une longueur maximale d'une demi-page, votre texte sera publié dans les documents d'assemblée générale afin de permettre un vote éclairé.